

Déclaration ”

Conseil, économique social
et environnemental

Pauvreté : entendre les alarmes pour éviter la crise humanitaire

Martine Vignau

Décembre 2020



CONSEIL ECONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Déclaration

PAUVRETÉ: ENTENDRE LES ALARMES POUR ÉVITER LA CRISE HUMANITAIRE

Déclaration portée par Martine Vignau
au nom du Bureau

Pauvreté: entendre les alarmes pour éviter la crise humanitaire

La COVID 19 frappe durement les systèmes de santé et met à l'épreuve les sociétés. Dans cette crise, les plus précaires sont une nouvelle fois les premières victimes, comme pour les crises sociales ou écologiques. Les estimations parlent du basculement d'un million de personnes dans la précarité, s'ajoutant selon l'Observatoire des inégalités aux 9 millions de celles déjà touchées avant la crise sanitaire. Il faut donc dès aujourd'hui sortir ces nouveaux précaires de la misère tout en permettant aux autres de définitivement rompre avec cette spirale. Les enjeux sont immenses mais il n'est pas normal, pas compréhensible, pas tolérable que la misère progresse dans l'un des pays les plus riches du monde.

Face à cette crise mondiale, l'ONU craint une remise en cause de l'objectif de l'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030 qui « risque d'anéantir des décennies de progrès ».

En France, le Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a dans une note du 1er octobre appelé à mesurer l'évolution de la pauvreté dans les mois qui viennent en s'appuyant sur les indicateurs de pauvreté en conditions de vie et sur les observations de terrain. La crise sanitaire et le confinement ont eu des effets collatéraux sur l'ensemble des territoires ultramarins particulièrement à Mayotte et en Guyane où des parts importantes de la population ne peuvent même plus assurer leur subsistance.

Le ministre des Solidarités et de la santé a déclaré, lors de l'ouverture du Comité national de lutte contre la précarité alimentaire en novembre, que 8,8 millions de personnes dépendaient de l'aide alimentaire en 2020 contre 5,5 millions en 2018. La FAGE, qui dispose d'un réseau d'épiceries solidaires, les Agoraé, indique par la voix de son président qu'elles ont servi en quelques mois des quantités de paniers repas équivalentes à celles fournies depuis la création du dispositif, il y a dix ans.

Les organisations de jeunesse soulignent d'ailleurs que la situation sur le terrain est particulièrement critique concernant la santé, le logement et l'alimentation, pour l'ensemble des jeunes et particulièrement pour les « NEET ».

La Fondation Abbé Pierre, dans le cadre de la préparation de son rapport 2021 sur l'État du mal-logement en France, annonce un doublement du nombre de personnes sans domicile fixe - elle en compte 150 000 de plus qu'il y a dix ans.

Le Secours Catholique, dont le rapport annuel « État de la pauvreté en France 2020 » vient d'être publié, redoute que la barre des dix millions de pauvres en France soit franchie cette année. Le rapport souligne que même la part d'étudiantes et d'étudiants rencontrés, historiquement faible, est en hausse.

Les premiers résultats des enquêtes de santé publique de l'Inserm sur la Covid-19 font bien apparaître des risques sociaux : les personnes habitant un logement exigu ou surpeuplé (moins de 18 m² par personne pour celles qui partagent un logement) sont 2,5 fois plus nombreuses à avoir été positives au Covid-19. Pour une partie de la population, surpeuplement du logement et densité communale se cumulent. C'est le cas des 25-34 ans et des personnes sans diplôme.

Le gouvernement, devant le risque prévisible d'aggravation de la situation, a d'ailleurs pris des mesures exceptionnelles pour soutenir les familles et les personnes pauvres, dont la liste est détaillée dans le bilan d'étape de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : aide exceptionnelle de solidarité, majoration de l'allocation de rentrée scolaire, aides exceptionnelles aux jeunes précaires, maintien du bénéfice des minima sociaux et des droits maladie, distribution de tickets service et renforcement de l'aide alimentaire...

Cependant, les aides exceptionnelles ne seront pas reconduites et le choc qui se produira lorsqu'elles prendront fin sera excessivement violent pour des personnes et des familles déjà en situation difficile ou qui le deviendront. Les travailleurs précaires, les artisans, les commerçants, les professionnels libéraux, en particulier celles et ceux qui travaillent dans des secteurs où l'activité est totalement à l'arrêt comme par exemple le monde de la culture, subissent des pertes importantes de revenus.

Les études déjà réalisées sur ce sujet sont nécessairement partielles. Un travail de l'IRES publié en avril portant sur le 1^{er} confinement souligne cependant, sur la base d'estimations et d'informations croisées, que deux tiers des artisans et des commerçants, la moitié d'ouvriers et le tiers des employés ont connu une baisse de revenus. 6% des actifs ne toucheraient plus aucun revenu. Au sein des ménages déjà en situation de pauvreté, la proportion d'actifs ayant subi une baisse de leurs revenus d'activité atteindrait 52% et parmi eux 17% n'en percevraient plus aucun.

L'IRES estime que 2,5 à 2,8 millions de ménages éprouvent des difficultés à faire face à leurs dépenses pré-engagées de logement (loyers, remboursements d'emprunts, charges). Parmi eux, la majorité est constituée de ménages qui se trouvaient déjà en situation de pauvreté avant le confinement. Elle comprend aussi, dans des proportions non négligeables, des ménages « non pauvres » dont au moins un membre n'a perçu aucun revenu à la suite du confinement et de ménages disposant de revenus « intermédiaires » ayant subi une baisse.

Au total, on voit bien que le logement sera au premier rang des sources de difficultés : il constitue une des premières dépenses contraintes, et si les ressources des ménages diminuent, c'est tout leur reste à vivre qui sera impacté. Des millions de personnes fragilisées par une baisse de leurs revenus se trouvent déjà ou se trouveront dans cette situation et risquent de s'ajouter aux millions de mal-logés.

Enfin les mesures de lutte contre la pandémie aggravent les difficultés psychologiques et intensifient l'isolement social. Ce phénomène n'épargne aucun type de population. Il s'accroît en fonction des difficultés économiques du pays. Selon les chiffres publiés par l'INSEE en 2019, avant la crise, 6,6 millions de Françaises et de Français souffraient déjà d'isolement social. Une enquête publiée en juillet, réalisée par la DREES à partir de l'activité des médecins généralistes, a montré que les consultations pour stress, troubles anxieux ou dépressifs sont les seules consultations à avoir augmenté pendant le confinement, hors celles pour motifs de coronavirus. Cette peur, notamment du chômage, touche de nombreux salariés, particulièrement les plus précaires. Les associations de lien social connaissent des difficultés de fonctionnement qui conduisent un certain nombre d'entre elles vers la fermeture, privant alors les personnes de leur indispensable soutien. Cette crise intensifie encore un peu plus la précarité des conditions de vie de personnes déjà fragilisées.

Les alarmes retentissent et doivent être entendues, avant que ne déferle sur notre pays, dès les premiers mois de 2021, une crise humanitaire sans précédent. Elle mettra en péril les conditions de vie, la santé physique comme psychique et la dignité de millions de personnes. Les mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté auraient pu produire des effets sur le long terme, elles sont insuffisantes pour ce temps de crise. Les plus pauvres, en première ligne, sont dès maintenant durement frappés. Mais toutes les causes sont réunies d'une augmentation massive du nombre de ménages, de personnes seules, de familles monoparentales, de familles nombreuses, d'enfants, de jeunes, d'étudiantes et étudiants, de migrantes et migrants, en situation de pauvreté et de précarité. Les associations, débordées humainement et financièrement par l'ampleur des besoins nouveaux, en témoignent unanimement. Le CESE, relais et porte-voix de la société civile organisée, ne peut rester silencieux.

Cette situation impose des mesures claires, ambitieuses, de nature à gagner du terrain sur celui de la misère.

Sécuriser les personnes en situation de précarité en :

- Instituant **un moratoire sur le paiement des loyers** et des remboursements de prêts immobiliers des personnes en situation de vulnérabilité du fait de la crise et des mesures d'urgence prises pour arrêter l'épidémie ;
 - **Interdisant toute expulsion locative** pour non-paiement de loyer entre mars 2020 et octobre 2021 ;
 - Mettant en place pendant cette période **des mesures de type aides exceptionnelles** versées par les CAF et MSA pour éviter de basculer dans le surendettement notamment pour les travailleurs précaires ;
 - Activant de manière exceptionnelle tous les dispositifs dont Visale, FSL et permettre leur contractualisation en cours de bail ;
 - Instaurant une période de transition pour Les allocataires en diminution ou rupture de droit d'APL.
 - **Expérimentant des territoires 100 % bien logé.e.s** en formalisant pour 5 ans, dans un contrat local de développement du logement à l'échelle des territoires impliqués en matière d'habitat (villes, EPCI, conseils départementaux...), une offre complète réunissant tous les opérateur.rice.s locaux.ales intervenant en faveur du logement. Ce contrat devra être approuvé par l'État et mobilisera ses services déconcentrés.
- **Protéger les personnes en situation de précarité en :**
- **Maintenant un accès aux services publics de proximité en toute circonstance** pour les personnes ayant des difficultés d'accès au numérique, quelle qu'en soit la raison ;
 - **Renforçant l'accès inconditionnel aux soins et au suivi, en développant notamment les équipes mobiles** « psychiatrie précarité » et les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) afin de mieux répondre aux besoins sur l'ensemble du territoire ;
 - **Soutenant l'action et la mise en réseau des associations** luttant contre l'isolement social qui aggrave l'intensité de la précarité, pour mailler le territoire d'actions de maintien du lien social et de solidarités de proximité;
 - **Développant urgemment les haltes de jour et de nuit à l'accueil inconditionnel**, tout en renforçant l'accompagnement des populations mal logées et sans abri vers le logement. Les situations d'absolue précarité dans lesquelles vivent certains migrants doivent cesser et ces populations doivent être protégées.

Ces premières mesure permettront d'atténuer les effets de la crise humanitaire qui s'annonce et doivent être mises en œuvre dès à présent, cependant des mesures structurelles de lutte contre la misère doivent être mises en place. C'est en conjuguant ces deux temporalités d'action qu'il sera possible d'éviter de nouveaux mouvements de colère fondés sur le sentiment d'incompréhension et d'injustice.

Le CESE recommande :

- **L'institution d'un revenu minimum social garanti** qui se substituera à sept des huit minima sociaux existants. Les prestations familiales et les allocations logement devront être maintenues hors du champ de ce futur revenu. Le RMSG constituera le socle de droit commun. Il sera attaché à la personne et sera accessible, sous certaines conditions, dès dix-huit ans pour les jeunes qui ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation. Pour ces derniers, ce dispositif sera assorti d'un accompagnement et de la contractualisation avec un dispositif d'insertion.

Pour le CESE, un principe simple pourrait être retenu pour en fixer le montant : personne en France ne devrait vivre avec moins de 50% du revenu médian. Toute personne percevant le RMSG a droit à un accompagnement social et à un accompagnement vers et dans l'emploi avec un objectif d'autonomisation. Le CESE précise également que pour les bénéficiaires de l'ASPA et l'AAH, un complément spécifique sera nécessaire pour tenir compte de leur situation. Le RMSG doit être expérimenté de manière approfondie, en associant les personnes concernées à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'expérimentation. Cette évaluation prendra en compte toutes les dimensions économiques et sociales.

Ce revenu minimum doit permettre aux bénéficiaires de se projeter grâce à un accompagnement renforcé pour construire leur parcours dès l'ouverture des droits. Cela doit également rendre également automatique l'ouverture des droits à la complémentaire santé solidaire.

- **L'adoption d'une loi de programmation de lutte contre la pauvreté et l'exclusion** cohérente avec la feuille de route vers les Objectifs de développement durable, confiée à un Haut-Commissaire en charge de la grande pauvreté placé auprès du Premier Ministre. Cette loi devrait faire l'objet d'un bilan d'étape et d'une actualisation à mi-parcours ;
- **La construction des logements avec des prix de sortie abordables, comprenant une part importante de logements sociaux et permettant une mixité sociale forte. Par ailleurs, l'objectif des 60 000 PLAI produits par an doit être impérativement tenu.**
- **La prise en compte des changements climatiques comme des facteurs de pauvreté et d'exclusion** dans les politiques de lutte contre la pauvreté et prendre en compte les risques que l'inaction fait courir aux personnes pauvres ;
- **D'évaluer les politiques et les mesures pour lutter contre les changements climatiques au regard des bénéfices pour les personnes les 20% les plus pauvres ;**
- **D'inscrire systématiquement dans les plans régionaux de santé environnement des objectifs de réduction des inégalités environnementales.**

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

Déclaration
du bureau



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL